



VI.2. Actions de solidarité internes

Des actions de solidarité sont mises en place afin de garantir l'accessibilité financière des repas pour tous les usagers potentiels de la cantine.

Ce critère facultatif, détaillé dans le vadémécum, est applicable à toutes les cantines qui souhaiteraient le cocher.

RAPPEL DES VALEURS CIBLES

<i>Facultatif</i>	<i>Facultatif</i>	<i>Facultatif</i>
Réalisé	Idem niveau 1	Idem niveau 1

OUTIL A COMPLETER POUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce document est destiné à recueillir des informations sur les **activités mises en place pour garantir l'accessibilité financière des repas** (gratuité des repas, de la soupe et/ ou des fruits, prix variables selon les revenus, caisse de solidarité, etc.). Les données collectées permettront à l'organisme vérificateur d'évaluer le respect ou non-respect du critère.

Informations sur la cantine

Nom de la cantine :

Niveau souhaité du Label : 1-2-3 radis

Informations supplémentaires :
.....
.....
.....
.....
.....

Description détaillée des actions de solidarité interne

Veillez détailler les actions de solidarité interne mises en place au sein de la cantine, visant à garantir l'accessibilité financière des repas pour les usagers.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....